

LE CADRE PHILOSOPHIQUE DE LA FLUORATION DE L'EAU

Des réponses aux questions fréquemment demandées

- Quels sont les principes qui sous-tendent la fluoruration de l'eau ?
- Est-ce que la fluoruration restreint les droits individuels ?
- La fluoruration n'est-elle qu'un pansement qui cache les vrais problèmes de notre société ?
- Qui s'opposent à la fluoruration de l'eau ?
- Pourquoi pas des audiences publiques sur la question ?

Depuis 50 ans la preuve est faite : la fluoruration de l'eau est à la fois bénéfique pour le citoyen et sans effet nuisible pour la santé et l'environnement. Une importante majorité de Montréalais (72 %) sont en faveur de cette mesure préventive qui vise le mieux-être de toute la communauté. Mais la décision d'implanter la fluoruration de l'eau revient à nos élus locaux. Ce qui signifie que pour être adoptée, cette politique publique qui vise le plus grand bien de tous, comme les lois sur le tabagisme ou le port de la ceinture de sécurité, devra nécessairement fait fi des objections de quelques adversaires. D'où l'importance de se rappeler que la cause est juste et mérite qu'on la défende avec courage et leadership. La fluoruration est une mesure de santé publique qui s'inscrit dans le cadre d'un enjeu plus large : celui de justice et de responsabilité sociales.

QUELS SONT LES PRINCIPES QUI SOUS-TENDENT LA FLUORATION DE L'EAU ?

La fluoration de l'eau est connue comme étant l'une des meilleures mesures de santé publique et de prévention de la maladie qui soit. Son plus grand bienfait jamais documenté est que, en réduisant la carie, la structure de la dent est préservée et que beaucoup de douleurs, d'infections, de pertes de dents et de traitements restaurateurs sont évités. La fluoration de l'eau protège tout le monde; elle est facile d'accès, sécuritaire, équitable et rentable.

Cependant, on s'est inquiété des dommages que la fluoration pourrait causer. Il serait possible que celle-ci joue un rôle dans la prévalence de la fluorose; c'est pourquoi, certains décident de ne pas l'appuyer. On a aussi suggéré que le fluorure

pollue l'environnement or, ces observations sont anecdotiques et sont mal documentées dans la littérature scientifique. En nous basant sur les faits actuels, nous ne pouvons que conclure que les bienfaits physiques de la fluoration l'emportent sur les dommages.

Par ailleurs, il existe des bienfaits économiques considérables associés à la fluoration de l'eau. En réduisant la carie, celle-ci minimise le besoin de recourir à des traitements de restaurations dentaires et a donc un impact énorme sur les coûts d'utilisation des services dentaires pendant une vie. Il s'agit d'un avantage particulièrement important pour les Montréalais puisque la plupart des services de soins bucco-dentaires ne sont pas

compris dans les programmes québécois de santé publique. Les caries dentaires peuvent causer des infections graves parfois mortelles qui demandent des soins hospitaliers et médicaux dispendieux. Rappelons qu'au Canada, les coûts directs des soins dentaires sont au deuxième rang (6,3 milliards \$), le premier revenant à ceux des maladies cardio-vasculaires (6,8 milliards \$).

La fluoration réduit ces coûts pour chacun des citoyens ainsi que pour le gouvernement québécois dont le système public de santé comprend les soins dentaires pour les enfants, les aînés et les démunis.

Bien que nous soyons une société empreinte des droits de la personne, les Montréalais, les Québécois acceptent que certaines politiques publiques servent le bien commun avant les désirs de certains individus. La fluoration de l'eau entre dans ce cadre philosophique.

72 % des Montréalais se sont prononcés en faveur de la fluoration de l'eau, reconnaissant qu'il s'agit d'un moyen efficace pour prévenir la carie dentaire.

EST-CE QUE LA FLUORATION RESTREINT LES DROITS INDIVIDUELS ?

On pourrait prétendre que restreindre le choix de source publique d'eau potable est moralement injuste car cela revient à enfreindre le principe du respect de l'autonomie de la personne en l'empêchant de choisir librement de ne pas consommer du fluorure. On pourrait aussi prétendre que cette infraction à l'autonomie est injustifiable étant donné que les bienfaits du fluorure peuvent être obtenus d'autres façons (c'est-à-dire ceux qui souhaitent consommer du fluorure peuvent compter sur d'autres sources comme les suppléments, les rince-bouches et les applications de fluorure par les professionnels).

Cependant, restreindre ce choix pour la population entière peut être justifié du fait que cela profite aux populations vulnérables. Les sources de fluorure disponibles dans le commerce et les traitements dentaires professionnels sont dispendieux. Tout le

monde ne peut pas se les offrir. Par contre, quels que soient le niveau d'éducation, le statut socio-économique, l'âge, la race et l'accès aux soins dentaires professionnels, tout le monde peut bénéficier du fluorure contenu dans l'eau potable. Quand les eaux municipales sont fluorées, le fluorure n'est plus un produit de consommation facultatif offert seulement aux personnes qui, connaissant ses bienfaits, peuvent se l'offrir ou y ont accès. Quand la politique publique appuie la fluoration des eaux municipales, ce sont les membres les plus vulnérables de notre société qui en profitent le plus.

Les arguments individualistes libéraux contre la prise de médicaments involontaire des populations semblent à première vue attrayants. Pourtant, notre société a établi un ensemble de valeurs qui permet parfois de transgresser les droits de la personne. Par exemple, les vaccinations obli-

gatoires, le port de la ceinture de sécurité, le port de casque protecteur dans les sports de contact, la vitaminiisation des aliments et le dépistage de certaines maladies génétiques à la naissance sont des mesures de santé publique acceptées même si elles peuvent constituer une infraction aux droits de la personne. Bien que nous soyons une société empreinte des droits de la personne, les Montréalais, les Québécois acceptent que certaines politiques publiques servent le bien commun avant les désirs de certains individus. La fluoration de l'eau entre dans ce cadre philosophique.

LA FLUORATION N'EST-ELLE QU'UN PANSEMENT QUI CACHE LES VRAIS PROBLÈMES DE NOTRE SOCIÉTÉ ?

La santé dentaire est inséparable de l'état de santé général. Une carence en fluorure entraîne une détérioration de la santé dentaire et l'apparition de la carie, une maladie universelle, sérieuse qui peut occasionner des douleurs, des infections, des difficultés alimentaires, des troubles du sommeil et d'apprentissage. Or la fluoration de l'eau réduit le nombre de caries de 25 à 60 % chez l'enfant (dents de lait) et de 15 à 35 % chez l'adulte. Il s'agit d'une mesure de santé publique efficace et économique qui a un effet à court terme pour toute la population y compris les plus démunis et les enfants. La fluoration est une mesure de prévention qui atténue de façon significative les conséquences engendrées par les problèmes de pauvreté, d'ignorance, d'hygiène déficiente ou de mauvaise alimentation. La fluoration de l'eau est une mesure de santé publique dont une société civilisée ne peut se passer si les principes de justice sociale ont un sens pour elle.

Même si la carie dentaire régresse actuellement dans la population en général, ses ravages continuent et même s'accroissent dans les populations plus vulnérables, notamment les familles défavorisées. Si nous ne pouvons assurer l'accès à l'eau fluorée, on risque de mettre la santé dentaire hors de portée des populations moins favorisées. Les sources de fluor disponibles sur le marché et les traitements dentaires professionnels sont très dispendieux donc pas accessibles à tous. La fluoration de l'eau, par contre, se fait au profit du bien-être de toute la communauté. Voilà pourquoi, sans doute, près de 3 Montréalais sur 4 sont favorables à cette mesure préventive dont l'efficacité a été éprouvée depuis un demi siècle. À la Coalition de Montréal pour des dents en santé nous croyons que la santé dentaire est un droit, et que la fluoration de l'eau est un devoir.

**À la Coalition
de Montréal
pour des dents
en santé nous
croyons que la
santé dentaire
est un droit, et
que la fluoration
de l'eau est un
devoir.**

QUI S'OPPOSENT À LA FLUORATION DE L'EAU ?

L'unanimité est rare dans nos sociétés. Toutefois, les organisations professionnelles de santé québécoises, canadiennes et mondiales sont universellement favorables à la fluoration. Les opposants à cette mesure de santé publique sont une minorité facilement identifiable tellement ils sont peu nombreux. Au Québec, il s'agit principalement de dentistes homéopathiques et de techniciens ou ingénieurs de l'eau qui sont mal informés ou qui ont, peut-être, des intérêts privés à défendre plutôt que des intérêts de santé publique et de bien commun.

Il n'existe aucun argument d'ordre médical, scientifique ou technique contre-indiquant le fluor aux doses recommandées par le Gouvernement du Québec.

Les arguments contre le fluor sont essentiellement d'ordre psychologique. Les opposants sèment le

doute et font valoir le bon sens en préconisant l'abstention, donc la sécurité. Rappelons cependant qu'au-delà de ces quelques voix dissidentes, toutes les organisations officielles de santé aux niveaux international, canadien et québécois sont unanimes pour affirmer que les concentrations de fluorure recommandées pour prévenir la carie n'ont aucun effet nocif pour la santé.

Voici ce qu'affirme Santé Canada, dans le cadre de ses recommandations sur la nutrition des Canadiens: « Lorsque l'eau provenant de la municipalité contient moins de 1 mg de fluor par litre, celle-ci devrait être fluorurée pour atteindre ce taux. La fluoruration de l'eau provenant des municipalités s'est révélée être une méthode sûre, efficace et économique pour améliorer la santé dentaire. »

POURQUOI PAS DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LA QUESTION ?

Rappelons d'abord que les Montréalais sont massivement pour la fluoration. En 2003, plus de 72 % des Montréalais se sont prononcés en faveur de la fluoration de l'eau, reconnaissant qu'il s'agit d'un moyen efficace pour prévenir la carie dentaire. Les référendums et les audiences publiques ne servent que les opposants qui tentent de désinformer la société, semer le doute et la peur et perpétuer l'ignorance. C'est sans doute pour cette raison que toutes les grandes initiatives de santé publique concernant l'usage et la promotion du tabac, le port de la ceinture de sécurité et la vaccination n'ont pas fait l'objet de référendum au Québec.

Dans un débat sur la fluoration, qui prendra la défense des plus vulnérables de la société? Qui se fera le représentant du « lobby » des enfants et des démunis?

La fluoration est une mesure de santé publique qui s'inscrit dans le cadre d'un enjeu plus large: celui de justice et de responsabilité sociales. Un enjeu qui exige vision et leadership de la part de nos élus.

La Coalition de Montréal pour des dents en santé fait campagne dans le but d'amener la Ville de Montréal à procéder à la fluoration de l'eau de consommation. Animés par un sentiment d'urgence face aux ravages que font les caries chez les enfants à Montréal, près de 1 000 membres et organisations appuient la Coalition dans sa lutte pour remédier au retard historique de la Métropole en matière de santé dentaire. La fluoration de l'eau est une mesure éprouvée, économique et équitable pour réduire cette situation épidémique et assurer une bonne santé dentaire à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais. L'enjeu est majeur: il y va de la qualité de vie de toute une communauté.

La santé dentaire est un droit, la fluoration de l'eau, un devoir.

Pour nous rejoindre:

LA COALITION DE MONTRÉAL
POUR DES DENTS EN SANTÉ

D^r Stéphane Schwartz
A/S Hôpital de Montréal pour enfants
Centre universitaire de santé McGill
2300 rue Tupper, bureau W222
Montréal (Québec) H3H 1P3

Téléphone : (514) 963-DENT

Courriel : info@dentsensante.qc.ca